

LA FRANCE CANDIDATE AU CONSEIL DE L'OACI

**TRIENNAT
2020-2022**



CONTACTS

Représentation permanente
de la France auprès de l'OACI
France@icao.int

Direction générale
de l'aviation civile
dta-sei-secretariat-bf@aviation-civile.gouv.fr

Direction des Nations unies,
des organisations internationales,
des droits de l'homme et de la francophonie
secretariat.dgp-nuoi@diplomatie.gouv.fr

Pays historique de l'aviation, la France est un membre fondateur de l'OACI et siège au Conseil de l'Organisation depuis sa création en 1947 au titre de la catégorie des États d'importance majeure dans le transport aérien.

C'est afin de pouvoir continuer d'appuyer au mieux la communauté internationale de l'aviation dans le développement d'un transport aérien mondial sûr et durable que la France présente sa candidature au Conseil de l'OACI pour le triennat 2020-2022 au titre de la première catégorie.

LA FRANCE, UN PAYS DE PREMIER PLAN DANS L'AVIATION INTERNATIO- NALE

L'aviation en France en chiffres

190 compagnies
aériennes présentes
60 aéroports ouverts
au trafic international
206 millions de passagers
2,3 millions de tonnes de cargo
3 millions de vols contrôlés par an
14 millions de km² sous ATM français
50,3 milliards d'euros générés
par le secteur
1,142 million d'emplois directs
ou indirects
50 accords de coopération technique
bilatérale

Elle est aujourd'hui un des rares pays aéronautiques au monde à couvrir tout le champ de l'aviation : construction aéronautique, aéroports, compagnies aériennes, systèmes de navigation aérienne, coopération et formation.

Avec 1 million de km², les services français de navigation aérienne gèrent l'un des espaces aériens les plus grands et denses d'Europe. En 2018, ce sont ainsi 3,3 millions de vols qui ont été contrôlés dans l'espace métropolitain et délégué. À cela s'ajoute le contrôle aérien dans les territoires français d'outre-mer avec plus de 14 millions de km² répartis sur la planète. Enfin, en ce qui concerne la sécurité aérienne, la France assure entre autres la supervision de plus de 15 000 aéronefs inscrits sur son registre, de 172 000 titulaires d'une licence de pilotage et de plus de 500 pistes d'aéroports.

L'industrie aéronautique en France couvre ainsi tous les segments du marché (avions de transport, avions d'affaires, hélicoptères, moteurs, systèmes) avec de grands groupes de tout premier rang mondial comme Airbus, ATR, Dassault, Thales ou SAFRAN.

LA FRANCE, UN VIVIER D'EXPERTS

En raison de l'expérience et du savoir-faire national, la France compte un grand nombre d'experts dans le domaine de l'aéronautique :

- depuis les débuts de l'OACI, un expert français est élu à la Commission de navigation aérienne ;
- des experts techniques français siègent dans la plupart des panels techniques de l'OACI et nombre de ses groupes de travail, participant ainsi à la mise en œuvre des cinq objectifs stratégiques de l'Organisation ;
- la France contribue également aux activités de l'OACI via la mise à disposition gratuite d'experts techniques nationaux auprès de celle-ci. En 2018, cette assistance en nature est valorisée à plus de 1,3 million de dollars canadiens et représente la troisième plus importante contribution en personnels des États auprès de l'OACI.

LA FRANCE, UN ACTEUR MAJEUR DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

Partenaire de la campagne « Aucun pays laissé de côté », la France mène de nombreux programmes d'assistance auprès d'autres États membres, notamment en Asie et en Afrique, au travers d'accords bilatéraux de coopération ou de programmes de l'OACI (ASIAP, FPP, NGAP, etc.). Elle peut s'appuyer pour cela sur l'École nationale de l'aviation civile (ENAC), centre régional d'excellence du programme ICAO TRAINAIR +, qui accueille 3 000 élèves dont 45 % d'étrangers.

Zoom

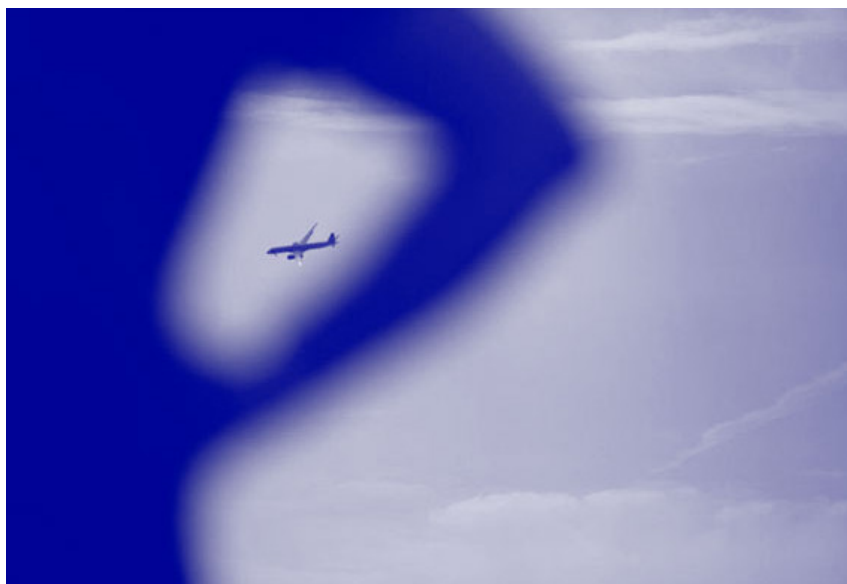
En 2018, la France a contribué à former 24 États membres de l'OACI, dans le cadre du programme « ACT CORSIA » de l'OACI, pour leur permettre d'assurer leurs engagements pour une bonne mise en œuvre du CORSIA.

LA FRANCE, UN PAYS TOURNÉ VERS L'INNOVATION

Afin de préparer l'avenir en mobilisant tous les acteurs du secteur, y compris les PME et toute la *supply chain*, la France a créé, en 2008, le Conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC), une instance de concertation État-Industrie qui

définit un programme de R&D coordonné pour répondre aux grands enjeux de transformation de la filière aéronautique : réduction de l'empreinte environnementale, connectivité, autonomie, nouvelles technologies au service de l'excellence industrielle.

Depuis la création du CORAC, le volume des recherches de l'industrie a augmenté de 80 % sur l'ensemble de la filière et représente aujourd'hui plus de 900 millions d'euros d'activité par an.



LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE

À l'occasion de ce nouveau triennat, la France, qui est le 6^e contributeur au budget de l'OACI, souhaite poursuivre son engagement auprès de l'OACI en appuyant l'Organisation dans ses efforts pour continuer à renforcer la sécurité de l'aviation, diminuer l'impact du secteur sur l'environnement et faire face aux défis qui s'ouvrent à elle en termes notamment d'intégration des technologies liées à l'intelligence artificielle, de gestion des capacités et de cybersécurité.



diplomatie.gouv.fr

Direction des Nations unies,
des organisations internationales,
des droits de l'homme et de la francophonie